

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 448

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 49 QUINQUIES

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement est favorable à la disposition faisant l'objet du gage. Il lève donc ce dernier.